



## EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du 22 mai 2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-deux mai à 18 heures, le Conseil de Communauté régulièrement convoqué par courriel en date du 15 mai 2023 s'est réuni dans la salle du Conseil Communautaire à Magalas, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Francis BOUTES, Président.

### Délégués Titulaires Présents :

Mesdames Alice ARRAEZ, Emmanuelle AZEMA - CARLES, Lydie COUDERC, Monique CROS, Catherine FIS, Francine GERARD, Martine GIL, Marie LORENTE, Alba PALOMARES, Séverine SAUR, Lyria VERLET.

Messieurs François ANGLADE, Gérard BARO, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Philippe BOUCHE, Francis BOUTES, Bruno CRISTOL, Jacques DHAM, Alain DURO, Michel FARENC, Francis FORTE, Lionel GAYSSOT, Sylvain HAGER, Jean-Claude MARCHI, Gérard NICOLAS, Joël RIES, Guy ROUCAYROL, Pierre-Jean ROUGEOT, Michel SALLES, Alain SICILIANO, Jean-Pierre SIMO-CAZENAVE, Robert SOUQUE, Michel TRILLES, Jean-Michel ULMER.

### Absents :

Mesdames Corinne CONSTANTIN, Marie GARCIA-CORDIER, Sylvie LERMET, Sandrine MICHAUD.

Messieurs Patrick BOURRAND FAVIER, Francis CASTAN, Jean-Michel GUITTARD, Alain JARLET, Jacques ROMERO, Thierry ROQUE.

### Délégués suppléants

Mme Béatrice TEROL représentant Mme Sylvie LERMET

M. Patrick BOURRAND FAVIER donne procuration à Mme Alice ARRAES

M. Jean-Michel GUITTARD donne procuration à M. Sylvain HAGER

Mme Marie GARCIA-CORDIER donne procuration à Mme Alba PALOMARES

M. Alain JARLET donne procuration à Mme Martine GIL

M. Jacques ROMERO donne procuration à M. François ANGLADE

Le quorum étant atteint, l'Assemblée peut délibérer.

Madame Lyria VERLET est élue secrétaire de séance.

**127 - 2023 - ZAE L'Audacieuse - Vente de parcelle LOTS 2 et 3**

Le Président informe le Conseil Communautaire,

Vu la demande d'intention d'achat du lot n°2 d'une contenance de 1 322 m<sup>2</sup> au montant de 79 055,60 € et du lot n°3 d'une contenance de 912 m<sup>2</sup> au montant de 54 537,60 € situé sur la zone l'Audacieuse nord à Magalas par l'association de M. Miguel ALVES, M. Mickael LABORDE, M. Bruno ROSSIGNOL et M. Grégory RUIZ en date du 2 Mai 2023,  
Considérant que cette vente permettra la réalisation d'un complexe sportif écoresponsable de padel indoor avec club house et vestiaires. Le padel est un sport de synthèse de plusieurs jeux de raquette, tels que le tennis, le squash, le tennis de table et la pelote basque.

Vu l'avis favorable de la commission Economie en date du 10 Mai 2023, considérant que l'activité proposée vient compléter l'offre commerciale de la zone de manière cohérente en offrant un nouveau service à la population,

Vu les plans de vente des terrains composant les lots n°2 (parcelle E 1410 et E 1414) et n°3 (parcelle E 1415),

Le Président rappelle que le prix de vente des terrains de l'Audacieuse a été fixé à 59,80 € le m<sup>2</sup> TVA sur marge comprise par délibération en date du 1<sup>er</sup> février 2011 par la CC FRAMPS 909,

Le Président demande au conseil de bien vouloir en délibérer.

### LE CONSEIL

Où l'exposé de son Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

### DECIDE

- DE VENDRE à Messieurs Miguel ALVES, Mickael LABORDE, Bruno ROSSIGNOL et Grégory RUIZ les lots n°2 et 3, d'une superficie totale de 2 234 m<sup>2</sup> au prix unitaire de 59,80 € le m<sup>2</sup> soit un prix global 133 593,20 € TTC (TVA sur marge comprise).
- D'AUTORISER le Président à signer l'acte de vente définitif et toutes les pièces nécessaires à cette vente auprès de Maître Sanchez, étude notariale de Magalas.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme.

**LE PRESIDENT,**



The image shows a blue ink signature of the President, which appears to be 'G. Sanchez', written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES AVANT MONTS' around the perimeter and a central emblem featuring a figure holding a staff and a bundle, possibly representing a local legend or historical figure.